



COMITE FFC OCCITANIE – Coupe et Championnat Régional ENDURO REGLEMENT 2024

1 - DEFINITION

Le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en compétition la coupe régionale Occitanie Enduro. Cette épreuve se déroulera sur plusieurs manches à l'issue desquelles sera établi un classement général final.

Elle met également en jeu le Championnat Régional, course d'un jour, à l'issue duquel des titres de « Champion régional » seront attribués qui comptera aussi dans le classement final de la coupe régionale.

Tout Compétiteur, Dirigeant de club ou Organisateur est censé connaître ce présent règlement et à s'y soumettre sans réserve. Ils s'engagent à se soumettre sans réserve à toute cette prescription. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

Le coureur est seul responsable de son parcours

La seule autorité compétente sera celle de la Commission Sportive Régionale pour l'application du présent règlement.

Les commissaires devront être désignés par les comités départementaux pour toutes les organisations sauf les championnats régionaux qui eux sont désignés par le comité régional

Une épreuve d'enduro est composée d'une alternance de spéciales (sections chronométrées) et de liaisons (non chronométrée). Les temps réalisés dans toutes les spéciales seront cumulés afin de donner un temps total. Les spéciales doivent inclure un mélange de chemins et sentiers étroits et larges, lents et rapide, et doivent être principalement en descente. Elles peuvent néanmoins comporter de petites portions de pédalage. Les parcours de liaison peuvent inclure soit une remontée mécanique soit une montée en vélo physique, soit un mélange des deux.

Deux formats d'épreuve seront distingués :

- ➤ **Le format rallye Enduro** : ce format se définit avec un départ et une arrivée d'épreuve au même endroit et des liaisons effectuées uniquement à vélo.
- ➤ Le format Enduro avec remontée mécanisée : ce format se définit par des épreuves comprenant au moins une liaison par un autre moyen que le vélo (remontées mécaniques, navettes...).

La durée des spéciales doit être comprise entre 3 et 25 minutes.



COUPE REGIONALE

| DATE | DEPARTEMENT | CLUB NOM DE L'ORGANISATION | | COUPE REGIONALE | CHAMPIONNAT REGIONAL |
|------------|-------------|----------------------------|----------------------|--------------------|-------------------------|
| 20/04/2024 | 65 | Lourdes VTT | Enduro du Pic du Jer | OUI | OUI |
| 01/06/2024 | 12 | VC Laissac | ROC LAISSAGAIS | OUI | |
| 09/06/2024 | 65 | Ridin'Family | EnduRidin | OUI | |

CHAMPIONNAT REGIONAL

Le Comité Régional d'OCCITANIE de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) met en compétition le **Championnat Régional** de Vélo Tout Terrain VTT XCO, course d'un jour, à l'issue duquel des titres de « Champion régional » seront attribués.

Concernant le Championnat Régional, seuls les licenciés FFC d'Occitanie peuvent être récompensés.

| DATE | DEPARTEMENT | CLUB | NOM DE L'ORGANIISATION |
|------------|-------------|-------------|------------------------|
| 21/04/2024 | 65 | Lourdes VTT | Enduro du Pic du Jer |

2 - PARTICIPATION

Le championnat régional et la coupe régionale de DH sont ouverts aux compétiteurs et compétitrices licenciés et détenteurs d'une licence délivrée par la F.F.C. ou par une fédération affiliée à l'U.C.I.

Il est obligatoire de se référer à la_tarification des épreuves régionales Occitanie 2024 et la respecter.

3 - CATEGORIES D'AGE

| Catégories | Age | | |
|--------------|----------------|--|--|
| U 17 F et H | 15 – 16 ans | | |
| U 19 F et H | 17 – 18 ans | | |
| Femmes | 19 ans et plus | | |
| Elite H | 19 à 34 ans | | |
| Masters 35 H | 35 à 44 ans | | |
| Masters 45 H | 45 ans et plus | | |



4 - ENGAGEMENTS

Le comité encourage les organisateurs à utiliser les inscriptions en ligne. Si des bulletins d'engagement papiers sont disponibles, ils devront parvenir à l'organisateur 4 jours avant l'épreuve accompagnés du règlement. Tout engagement hors délais pourra être majoré par l'organisateur.

Les éventuelles inscriptions sur place (si l'organisateur le souhaite) s'arrêteront 1h avant la première compétition de la journée. Ceci étant valable pour toutes les compétitions de la journée.

Il est obligatoire de se référer à la tarification des épreuves régionales Occitanie 2024

5 - ORGANISATION

L'organisateur doit fournir les horaires de départ de tous les concurrents **pour chaque spéciale**.

Chaque coureur prend le départ individuellement. L'intervalle de départ entre coureurs doit être au minimum de 20 secondes (30 secondes étant néanmoins conseillées). Une épreuve d'enduro devra comporter au minimum 3 spéciales chronométrées.

Le temps total de chaque coureur devra être de 15 minutes au minimum.

Les reconnaissances à pied sont autorisées. Dans certains cas, l'organisateur pourra proposer d'ouvrir la reconnaissance en VTT la veille de l'épreuve.

Le classement de l'épreuve d'enduro sera réalisé par addition des temps de l'ensemble des spéciales ainsi que des temps des éventuelles pénalités.

Le comité de course se réserve le droit de modifier les horaires et conditions de départ à tout moment afin d'assurer l'équité et la sécurité des participants. En cas de changement, les participants seront informés.

L'organisateur peut mettre en place un enduro pour les U11, U13 et U15 mais il n'y aura pas de classement coupe et championnat régional.

6 ADAPTATION POUR LES JEUNES

Pour les plus jeunes les recommandations ci-dessous devront être suivies :

U11

Nombre de spéciales : 3 différentes au minimum

Durée des spéciales : 30 sec. à 2 min.

Temps cumulé des spéciales pour le vainqueur : 2 min. à 6 min.

Durée max. de l'épreuve (liaisons comprises): 1 h 30

U13

Nombre de spéciales : 3 différentes au minimum

Durée des spéciales : 30 sec. à 3 min.

Temps cumulé des spéciales pour le vainqueur : 3 min. à 9 min.

Durée max. de l'épreuve (liaisons comprises): 1 h 30

Comité Régional FFC d'Occitanie



U15

Nombre de spéciales : 3 différentes au minimum

Durée des spéciales : 30 sec. à 4 min.

Temps cumulé des spéciales pour le vainqueur : 4 min. à 12 min.

Durée max. de l'épreuve (liaisons comprises) : 2 h

U17

Nombre de spéciales : 3 différentes au minimum

Durée des spéciales : 30 sec. à 5 min.

Temps cumulé des spéciales pour le vainqueur : 5 min. à 15 min.

Durée max. de l'épreuve (liaisons comprises) : 3 h

7 - BALISAGE PARCOURS

L'ensemble du parcours d'Enduro doit être balisé et protégé avec des balises parcours sûres et visibles qui ne présentent aucun risque pour la sécurité des pilotes.

Le parcours doit être clairement matérialisé en utilisant une combinaison de flèches, portes ou des couloirs de rubalise. Dans les sections matérialisées par de la rubalise, les deux côtés du parcours doivent être marqués.

Les zones d'intersections et dangereuses doivent être marqués des deux côtés.

8 - ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance extérieure est interdite pendant la durée de l'épreuve. Elle n'est seulement autorisée dans les zones d'assistance techniques définies par l'organisateur. En dehors de ces zones, seule l'entraide entre pilotes est autorisée en main d'œuvre et outils.

Tout pilote qui sera convaincu d'aide extérieure se verra attribuer une pénalité (temps de pénalité à la mise hors course).

L'assistance technique et ravitaillement est strictement interdite hors des zones prévues à cet effet.

Les pilotes sont en autonomie totale sur l'ensemble du parcours, en dehors des zones d'assistance.

Tout pilote ne respectant pas ces obligations se verra attribuer une pénalité (temps de pénalité à la mise hors course).

Durant l'épreuve le coureur ne pourra utiliser qu'un seul cadre, une seule fourche, et un jeu de roues. En cas de casse, et avec approbation des arbitres, certains éléments pourront être remplacés mais avec une pénalité supplémentaire de 5 minutes.



9 - EQUIPEMENTS

L'utilisation des caméras embarquées est autorisée lors des reconnaissances uniquement, sous la seule responsabilité des coureurs. Elles sont interdites en course.

Les pilotes peuvent fixer les caméras uniquement sur la visière par un dispositif amovible ou sur le guidon, uniquement lors des reconnaissances.

Les caméras sont interdites en compétition.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

Tout concurrent se présentant au départ sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ

Si un concurrent parcourt une spéciale ou une liaison sans l'ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course (pénalité affectée à la journée de course, allant d'une pénalité de temps à la mise hors course).

Format rallye (liaisons effectuées exclusivement en VTT)

Le port du casque (CE), des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières

Lors des liaisons, le port du casque (CE) est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Format originel, ou rallye utilisant les remontées mécaniques

Le port du casque à mentonnière fixe ou détachable (CE) mentonnière attachée, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque à mentonnière fixe ou détachable (CE) est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

10 - MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Les vélos admis devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur. Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés

Sur chaque épreuve, les concurrents doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque fournie par l'organisateur est un emplacement réservé aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque ne sera autorisée.

Comité Régional FFC d'Occitanie



En cas de casse matériel (cadre, fourche, bras arrière et roues), les coureurs doivent se signaler à la direction de course. En cas de changement de l'ensemble ou d'une partie du VTT, les coureurs sont pénalisés de 5 min (pénalité affectée à la journée où le matériel a été changé) s'ils ont indiqué le changement auprès du comité de course. Dans le cas contraire, les coureurs seront mis hors course.

Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.

11 - PREMIERS SECOURS

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation.

Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des arbitres. En cas de manquement grave aux règles de sécurité, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

12 - CLASSEMENTS

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales chronométrées effectuées., et en tenant compte des éventuelles pénalités. Il n'y a pas de spéciale « joker ».

Un classement final sera affiché dans l'aire d'arrivée après la fin de l'épreuve.

Toute réclamation devra être faite dans un délai de 30 min après l'affichage des classements auprès du comité de course. Passé ce délai, les réclamations seront invalidées.

Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.

Le barème:

| Place | Points | Place | Points | Place | Points | Place | Points |
|-------|--------|-------|---------------|-------------|--------|-------|--------|
| 1 | 100 | 8 | 54 | 15 | 33 | 22 | 19 |
| 2 | 88 | 9 | 50 | 16 | 31 | 23 | 17 |
| 3 | 80 | 10 | 47 | 17 | 29 | 24 | 15 |
| 4 | 74 | 11 | 44 | 18 | 27 | 25 | 13 |
| 5 | 68 | 12 | 41 | 19 | 25 | 26 | 11 |
| 6 | 63 | 13 | 38 | 20 | 23 | 27 | 9 |
| 7 | 58 | 14 | 35 | 21 | 21 | 28 | 7 |
| | | 5 f | points à tous | les suivant | s | | |

Le classement général de la coupe d'Occitanie d'enduro, par catégorie, s'effectuera par attribution et addition des points obtenus des **3 meilleurs manches** de coupe régionale.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de places de 1^{er}, de places de second... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche.

La participation au championnat régional attribuera un bonus de 50 points pour le classement général final de la coupe régionale.



A l'issue de chaque manche de la Coupe Régionale l'organisateur devra faire parvenir les résultats de sa course pour une mise à jour des classements (<u>au format Excel ou équivalent</u>) au comité régional.

Sur le fichier (de type Excel) de résultat de l'épreuve les organisateurs devront faire paraître le <u>Nom</u>, <u>Prénom</u>, <u>L'année de Naissance</u>, la <u>Catégorie</u>, le classement de l'épreuve, le club et n° de licence</u>. **Tout manquement sera sanctionné par la non prise en compte de l'épreuve au classement général**.

Seuls les coureurs licenciés FFC peuvent prétendre intégrer le classement général de cette Coupe Régionale Occitanie.

13 - TITRES

Titres individuels de Champion Régional Enduro seront décernés à l'issue du

Championnats régional Occitanie pour les catégories suivantes :

- Champion Régional Occitanie U17 Hommes
- Championne Régionale Occitanie U17 Femmes
- Champion Régional Occitanie U19 Hommes
- Championne Régionale Occitanie U19 Femmes
- Champion Régional Occitanie Elite Hommes
- Championne Régionale Occitanie Femmes
- Champion Régional Occitanie Master 35 Hommes
- Champion Régional Occitanie Master 45 Hommes

14 - CEREMONIE PROTOCOLAIRE

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.

Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur, conformément au règlement de l'Union Cycliste Internationale.

Les membres de la commission régionale de VTT rappelle aux coureurs licenciés que dans le règlement fédéral le port d'un maillot autre que celui du Club, en course ou sur le podium, est pénalisable.

15 - PENALITES

Les pénalités ci-dessous pourront être appliquées :

- ➤ Changement de cadre, fourche, bras arrière et roues : **Mise hors course** (5 min. si approbation arbitres)
- ➤ Absence plaque de cadre ou dossard : 5 minutes
- > Assistance extérieure en dehors des zones prévues : **Mise hors course**
- ➤ Non-respect du parcours balisé : de 30sec. à la mise hors course
- > Présentation au départ sans les protections obligatoires : Refus de départ
- > Retard au départ : Refus de départ, pénalité en temps ou mise hors course
- ➤ Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale : **Mise hors course**



> Non port du casque en liaison : **Pénalité en temps jusqu'à mise hors course**

16 - AMENAGEMENT DU REGLEMENT

La commission régionale VTT se reserve le droit d'apporter tout avenant qu'elle jugera necessaire au réglement.

17 - RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 1h après son arrivée.

Les réclamations portant sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

La commission VTT

